

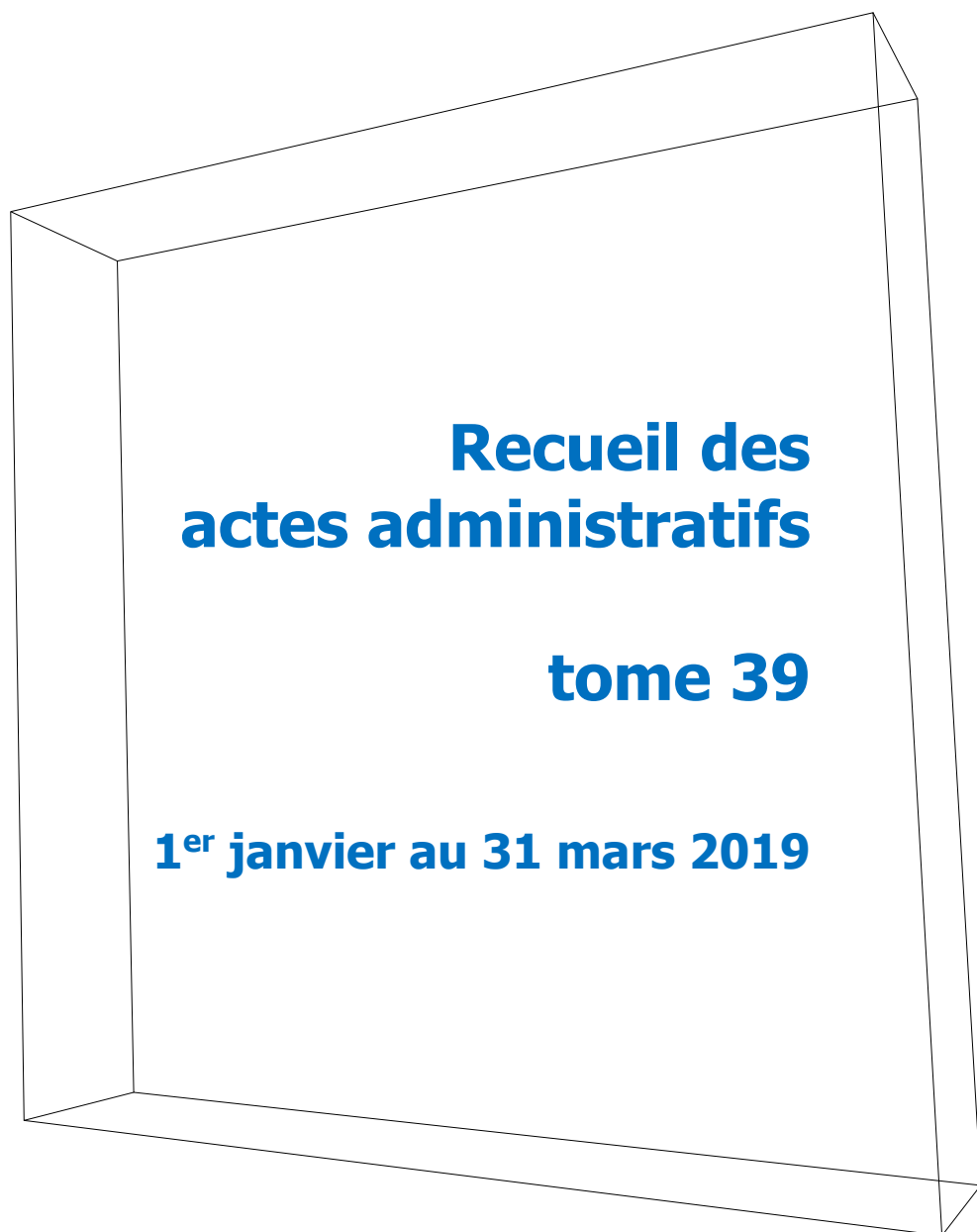


**COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS BELLEGARDIEN**

195 rue Santos Dumont – CS 60609

CHÂTILLON EN MICHAILLE 01200 VALSERHÔNE

☎ : 04 50 48 19 78 - 📠 : 04 50 48 09 22 - Courriel : [info@ccpb01.fr](mailto:info@ccpb01.fr)



**AVIS DE PUBLICATION – 24/05/2019**

Le tome 39 du recueil des actes administratifs (1<sup>er</sup> janvier au 31 mars 2019) est paru et tenu à la disposition du public, au siège de la Communauté de communes du Pays Bellegardien ainsi que sur son site Internet [www.ccpb01.fr](http://www.ccpb01.fr). Les recueils précédents sont également consultables au siège de la CCPB ainsi que sur le portail Internet cité ci-dessus.

# SOMMAIRE

## A) Délibérations du conseil communautaire

### • Conseil communautaire du 31 janvier 2019 (p. 5 et suivantes)

- 19-DC001 : (p.5) Présentation du rapport d'activité du Pôle métropolitain du Genevois Français
- 19-DC002 : (p.5) Présentation du rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des comptes dans le cadre du contrôle de la gestion de l'ARC syndicat mixte et du Pôle métropolitain
- 19-DC003 : (p.5) Tenue du débat sur le rapport sur les Orientations Budgétaires 2019
- 19-DC004 : (p.5) Mise en place d'un Pacte Financier pour la période 2019-2022
- 19-DC005 : (p.5) Soutien à l'investissement des communes pour la période 2019-2022
- 19-DC006 : (p.6) Fixation des attributions de compensation provisoires des 12 communes pour l'année 2019
- 19-DC007 : (p.6) Autorisation d'engagement des dépenses d'investissement jusqu'au vote du budget primitif 2019
- 19-DC008 : (p.6) Modification statutaire : changement du siège social de la Communauté de Communes du Pays Bellegardien
- 19-DC009 : (p.6) Modification des statuts de l'Office de Tourisme (siège et fréquence réunion du conseil d'administration)
- 19-DC010 : (p.7) Adhésion au service de médecine préventive du centre de gestion de la fonction publique territoriale de l'Ain
- 19-DC011 : (p.7) Délégation de la fonction d'inspection en matière d'hygiène et de sécurité au centre de gestion de l'Ain
- 19-DC012 : (p.7) Présentation du rapport sur la situation en matière d'égalité Femmes-Hommes
- 19-DC013 : (p.7) Désignation du lieu de la prochaine réunion du Conseil Communautaire du 28 mars 2019

### • Conseil communautaire du 28 mars 2019 (p. 8 et suivantes)

- 19-DC014 : (p.8) Reprise anticipée des résultats de l'exercice 2018 du Budget Général
- 19-DC015 : (p.8) Reprise anticipée des résultats de l'exercice 2018 du Budget annexe des déchets ménagers
- 19-DC016 : (p.8) Reprise anticipée des résultats de l'exercice 2018 du Budget annexe du Parc d'Activités du Fay-Etournelles
- 19-DC017 : (p.8) Reprise anticipée des résultats de l'exercice 2018 du Budget annexe du Parc d'activité de Vouvray
- 19-DC018 : (p.9) Fixation des Taux de fiscalité directe additionnelle et de CFE-U
- 19-DC019 : (p.9) Fixation des Taux de la Taxe d'enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM)
- 19-DC020 : (p.9) Vote du Budget Primitif 2019 du Service Général
- 19-DC021 : (p.9) Vote du Budget Primitif 2019 du Service Déchets Ménagers
- 19-DC022 : (p.9) Vote du Budget Primitif 2019 du PAE du Fay-Etournelles
- 19-DC023 : (p.10) Vote du budget Primitif 2019 du Parc d'activité Vouvray
- 19-DC024 : (p.10) Neutralisation des amortissements des subventions d'équipement
- 19-DC025 : (p.10) Constitution d'une provision pour charges à répartir sur plusieurs exercices
- 19-DC026 : (p.10) Fixation des attributions de compensation définitives des 12 communes pour l'année 2019
- 19-DC027 : (p.10) Attribution de subventions pour l'année 2019
- 19-DC028 : (p.11) Bilan des acquisitions et cessions 2018
- 19-DC029 : (p.12) Adoption de la modification simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme de la commune d'Injoux-Génissiat
- 19-DC030 : (p.12) Délégations d'attributions accordées par le Conseil communautaire au Bureau communautaire et au Président

- 19-DC031 : (p.12) Définition de l'intérêt communautaire de la compétence en matière de politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales
- 19-DC032 : (p.12) Définition du périmètre de la zone de VOUVRAY – Valserhône
- 19-DC033 : (p.13) Avis sur les ouvertures dominicales des commerces de Valserhône en 2019
- 19-DC034 : (p.13) Motion relative à la défense des implantations des services publics de la DGFIP dans le département de l'Ain
- 19-DC035 : (p.13) Création d'un comité technique et d'un CHSCT commun avec la ville et le CCAS de Valserhône
- 19-DC036 : (p.13) Désignation du lieu de la prochaine réunion du Conseil Communautaire du 23 mai 2019

## **B) Décisions du Bureau communautaire**

- **Bureau Communautaire du 14 mars 2019 (p. 15 et suivantes)**

- 19-DB001 : (p.15) Déchets ménagers : Modification du règlement intérieur des déchèteries
- 19-DB002 : (p.15) Vente d'un tènement immobilier à 01130 Saint-Germain de Joux – « Les Enversiers » à Madame Caroline FEDRY (ou toute autre personne physique ou morale pouvant s'y substituer)
- 19-DB003 : (p.15) PAE de Vouvray – rétrocession de terrains à la SCI Darblay
- 19-DB004 : (p.16) Tourisme : sentiers de randonnées – mise à jour de la liste des sentiers de catégorie 2
- 19-DB005 : (p.16) Attribution d'une subvention au titre du dispositif d'aide non remboursable aux petites entreprises du commerce, de l'artisanat et des services avec point de vente
- 19-DB006 : (p.16) MEEF – Maison de l'emploi, de l'économie et de la formation : adoption d'un coût moyen pour l'établissement des conventions de partenariat
- 19-DB007 : (p.17) Modifications de la convention relative au service commun ADS entre la CCPB et les communes
- 19-DB008 : (p.17) Modification du tableau des emplois permanents et non permanents à temps complet et à temps non complet

## **C) Arrêtés du Président**

- 19-AP034 : (p.19) Mise à jour PLU LANCRANS - schéma de distribution d'eau potable

## **D) Décisions du Président**

- 18-DP001 : (p.21) Finances locales - décision modificative budget général - exercice 2018 - dépenses imprévues d'investissement



**Délibérations**

**du**

**Conseil**

**Communautaire**

- [Conseil communautaire du 31 janvier 2019](#)

**19-DC001 : Présentation du rapport d'activité du Pôle métropolitain du Genevois Français**

Le Conseil communautaire, à l'unanimité,

- **PREND ACTE** de la présentation du rapport annuel 2017 d'activité du Pôle métropolitain du Genevois Français.

Fait à Châtillon, le 31 janvier 2019, signé le Président de séance, Patrick PERREARD

---

**19-DC002 : Présentation du rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des comptes dans le cadre du contrôle de la gestion de l'ARC syndicat mixte et du Pôle métropolitain**

Le Conseil communautaire, à l'unanimité,

- **PREND ACTE** du rapport d'observations définitives de la chambre régionale des comptes et de la réponse conjointe des Présidents de la collectivité pour la période sous contrôle, annexés à la présente délibération.

Fait à Châtillon, le 31 janvier 2019, signé le Président de séance, Patrick PERREARD

---

**19-DC003 : Tenue du débat sur le rapport sur les Orientations Budgétaires 2019**

Le Conseil communautaire, à l'unanimité,

- **PREND ACTE** de la tenue du débat sur le rapport sur les orientations budgétaires 2019,
- **AUTORISE** le Président ou le Vice-Président à signer tout document s'y rapportant.

Fait à Châtillon, le 31 janvier 2019, signé le Président de séance, Patrick PERREARD

---

**19-DC004 : Mise en place d'un Pacte Financier pour la période 2019-2022**

Le Conseil communautaire, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le pacte financier présenté ci-dessous pour la période 2019-2022,
- **APPROUVE** la présente délibération et habilite le Président ou le Vice-Président à signer tout document s'y rapportant.

Fait à Châtillon, le 31 janvier 2019, signé le Président de séance, Patrick PERREARD

---

**19-DC005 : Soutien à l'investissement des communes pour la période 2019-2022**

Le Conseil communautaire, à l'unanimité,

- **DECIDE** d'approuver le cadre du dispositif d'aide à l'investissement des communes pour les dépenses réalisées entre le 1<sup>er</sup> janvier 2019 et le 31 décembre 2022,
- **APPROUVE** la présente délibération et habilite le Président ou le Vice-Président à signer tout document s'y rapportant.

Fait à Châtillon, le 31 janvier 2019, signé le Président de séance, Patrick PERREARD

## 19-DC006 : Fixation des attributions de compensation provisoires des 12 communes pour l'année 2019

Le Conseil communautaire, à l'unanimité,

- **APPROUVE** la fixation du montant des attributions de compensation provisoires pour l'année 2019,

FISCALITE TRANSFEREE		TRANSFERT DE CHARGES					ATTRIBUTION DE COMPENSATION NETTE	ATTRIBUTION DE COMPENSATION INVESTISSEMENT
Communes	AC FISCALE	SIVU GENDARMERIE	ZAE	FSL	SDIS	FPIC		
BILLIAT	228 568 €			-173 €	-10 665 €	-13 604 €	204 126 €	0 €
CHAMPFROMIER	193 554 €			-218 €	-13 811 €	-18 775 €	160 749 €	0 €
CHANAY	69 134 €			-196 €	-11 087 €	-13 098 €	44 752 €	0 €
CONFORT	83 795 €		-1 322 €	-172 €	-9 495 €	-12 414 €	60 392 €	-2 330 €
GIRON	4 013 €			0 €	-3 511 €	-3 684 €	-3 182 €	0 €
INJOUX-GENISSIAT	1 389 847 €			-350 €	-29 996 €	-57 924 €	1 301 577 €	0 €
MONTANGES	25 097 €			0 €	-6 151 €	-7 673 €	11 273 €	0 €
PLAGNE	2 002 €			-39 €	-2 102 €	-2 155 €	-2 294 €	0 €
SAINT-GERMAIN-DE-JOUX	51 423 €		-1 887 €	-143 €	-7 742 €	-8 948 €	32 703 €	-1 568 €
SURJOUX - L'HOPITAL	18 611 €			0 €	-2 112 €	-3 021 €	13 478 €	0 €
VALSERHONE	4 011 136 €	-25 300 €	-57 837 €	-4 896 €	-295 572 €	-425 217 €	3 202 314 €	-73 631 €
VILLES	15 030 €			-117 €	-5 345 €	-5 549 €	4 019 €	0 €
<b>Total</b>	<b>6 092 210 €</b>	<b>-25 300 €</b>	<b>-61 046 €</b>	<b>-6 305 €</b>	<b>-397 589 €</b>	<b>-572 062 €</b>	<b>5 029 908 €</b>	<b>-77 529 €</b>

- **AUTORISE** le Président ou le Vice-Président à signer tout document s'y rapportant.

Fait à Châtillon, le 31 janvier 2019, signé le Président de séance, Patrick PERREARD

## 19-DC007 : Autorisation d'engagement des dépenses d'investissement jusqu'au vote du budget primitif 2019

Le Conseil communautaire, à l'unanimité,

- **APPROUVE** l'autorisation d'engagement des dépenses d'investissement jusqu'au vote du budget primitif 2019,
- **AUTORISE** le Président ou le Vice-Président à signer tout document s'y rapportant.

Fait à Châtillon, le 31 janvier 2019, signé le Président de séance, Patrick PERREARD

## 19-DC008 : Modification statutaire : changement du siège social de la Communauté de Communes du Pays Bellegardien

Le Conseil communautaire, à l'unanimité,

- **APPROUVE** la nouvelle adresse du siège social de la Communauté de communes du Pays Bellegardien qui est 35 rue de la Poste, Châtillon-en-Michaille 01200 VALSERHONE,
- **MODIFIE** l'article 3 des statuts de la CCPB en conséquence,
- **NOTIFIE** la présente délibération aux maires des 12 communes membres et leur demander de délibérer sur ce changement de statuts communautaires,
- **CHARGE** Monsieur le Président de faire procéder aux formalités nécessaires et de soumettre cette modification statutaire à Monsieur le Préfet de l'Ain pour validation.

Fait à Châtillon, le 31 janvier 2019, signé le Président de séance, Patrick PERREARD

## 19-DC009 : Modification des statuts de l'Office de Tourisme (siège et fréquence réunion du conseil d'administration)

Le Conseil communautaire, à l'unanimité,

- **DECIDE** de modifier l'article 2 des statuts de l'Office de Tourisme comme suit : le territoire d'intervention de l'office de Tourisme correspond au territoire de la Communauté de Communes du Pays Bellegardien. **Son siège est situé au siège de la Communauté de Communes du Pays Bellegardien.** Il pourra être modifié sur décision du conseil communautaire.
- **DECIDE** de modifier la fréquence minimale des réunions du conseil d'administration de l'OT mentionné à l'article 4.7 des statuts de l'Office de Tourisme à raison de deux par an.

Fait à Châtillon, le 31 janvier 2019, signé le Président de séance, Patrick PERREARD

**19-DC010 : Adhésion au service de médecine préventive du centre de gestion de la fonction publique territoriale de l'Ain**

**Le Conseil communautaire, à l'unanimité,**

- **DECIDE** d'adhérer au service de médecine préventive géré par le Centre de Gestion de l'Ain à compter du 1<sup>er</sup> Février 2019
- **AUTORISE** l'autorité territoriale à signer la convention à intervenir avec le Centre de Gestion de l'Ain,
- **INSCRIT** les crédits correspondants au budget de la collectivité.

Fait à Châtillon, le 31 janvier 2019, signé le Président de séance, Patrick PERREARD

---

**19-DC011 : Délégation de la fonction d'inspection en matière d'hygiène et de sécurité au centre de gestion de l'Ain**

**Le Conseil communautaire, à l'unanimité,**

- **AUTORISE** le Président à confier au centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Ain la fonction d'inspection en matière d'hygiène et de sécurité à compter du 1<sup>er</sup> Février 2019
- **APPROUVE** la convention proposée en annexe
- **AUTORISE** le Président à signer ladite convention

Fait à Châtillon, le 31 janvier 2019, signé le Président de séance, Patrick PERREARD

---

**19-DC012 : Présentation du rapport sur la situation en matière d'égalité Femmes-Hommes**

**Le Conseil communautaire, à l'unanimité,**

- **PREND ACTE** de la présentation du rapport sur la situation en matière d'égalité femmes-hommes préalablement aux débats sur le projet de budget pour l'exercice 2019.

Fait à Châtillon, le 31 janvier 2019, signé le Président de séance, Patrick PERREARD

---

**19-DC013 : Désignation du lieu de la prochaine réunion du Conseil Communautaire du 28 mars 2019**

**Le Conseil communautaire, à l'unanimité,**

- **AUTORISE** la tenue de la prochaine réunion du Conseil communautaire le 28 mars 2019 hors du siège administratif de la CCPB,
- **CHOISIT** la salle des fêtes de la commune de SAINT-GERMAIN-DE-JOUX comme lieu de réunion du prochain Conseil communautaire.

Fait à Châtillon, le 31 janvier 2019, signé le Président de séance, Patrick PERREARD

---

- [Conseil communautaire du 28 mars 2019](#)

**Finances**

**Reprise anticipée des résultats de l'exercice 2018 :**

**19-DC014 : Reprise anticipée des résultats de l'exercice 2018 du Budget Général**

**Le Conseil communautaire, à l'unanimité,**

- **DECIDE** la reprise des résultats de la gestion 2018 du budget principal.
- **REPORTE** l'excédent de fonctionnement en recettes de la section de fonctionnement à l'article 002 (Résultat de fonctionnement reporté) soit 1 506 402.68 €.
- **REPORTE** l'excédent d'investissement en recettes de la section d'investissement à l'article 001 (Résultat d'investissement reporté) soit 859 369.23 €.

Fait à Châtillon, le 28 mars 2019, signé le Président de séance, Patrick PERREARD

---

**19-DC015 : Reprise anticipée des résultats de l'exercice 2018 du Budget annexe des déchets ménagers**

**Le Conseil communautaire, à l'unanimité,**

- **DECIDE** la reprise anticipée des résultats de la gestion 2018 du budget Déchets Ménagers.
- **AFFECTE** en recettes d'investissement la somme de 402 958.226 € permettant de couvrir le besoin de financement de la section d'investissement constitué par le déficit d'investissement majoré du solde négatif des restes à réaliser.
- **REPORTE** l'excédent de fonctionnement de 165 882.93 € en recettes de la section de fonctionnement à l'article 002 (Résultat de fonctionnement reporté).
- **REPORTE** le déficit d'investissement de 689 913.69 € en dépenses de la section d'investissement à l'article 001 (Résultat d'investissement reporté).

Fait à Châtillon, le 28 mars 2019, signé le Président de séance, Patrick PERREARD

---

**19-DC016 : Reprise anticipée des résultats de l'exercice 2018 du Budget annexe du Parc d'Activités du Fay-Etournelles**

**Le Conseil communautaire, à l'unanimité,**

- **DECIDE** la reprise anticipée des résultats de la gestion 2018 du budget PAE du FAY.
- **REPORTE** l'excédent de fonctionnement de 642 230.48 € en recettes de la section de fonctionnement à l'article 002 (Résultat de fonctionnement reporté).
- **REPORTE** le déficit d'investissement de 311 116.36 € en dépenses de la section d'investissement à l'article 001 (Résultat d'investissement reporté).

Fait à Châtillon, le 28 mars 2019, signé le Président de séance, Patrick PERREARD

---

**19-DC017 : Reprise anticipée des résultats de l'exercice 2018 du Budget annexe du Parc d'activité de Vouvray**

**Le Conseil communautaire, à l'unanimité,**

- **DECIDE** la reprise anticipée des résultats de la gestion 2018 du budget PAE de Vouvray.
- **REPORTE** l'excédent de fonctionnement de 4 754 761.82 € en recettes de la section de fonctionnement à l'article 002 (Résultat de fonctionnement reporté).
- **REPORTE** le déficit d'investissement de 805 583.73 € en dépenses de la section d'investissement à l'article 001 (Résultat d'investissement reporté).

Fait à Châtillon, le 28 mars 2019, signé le Président de séance, Patrick PERREARD

---





**19-DC023 : Vote du budget Primitif 2019 du Parc d'activité Vouvray**

Le Conseil communautaire, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le budget primitif de l'exercice 2019 du PAE de Vouvray présentés et équilibrés à :

PAE de Vouvray :	Fonctionnement	6 675 761.82 €
	Investissement	2 305 583.73 €

Fait à Châtillon, le 28 mars 2019, signé le Président de séance, Patrick PERREARD

---

**19-DC024 : Neutralisation des amortissements des subventions d'équipement**

Le Conseil communautaire, à l'unanimité,

- **APPROUVE** la présente délibération et **AUTORISE** le Président ou le Vice-Président à signer tout document s'y rapportant.

Fait à Châtillon, le 28 mars 2019, signé le Président de séance, Patrick PERREARD

---

**19-DC025 : Constitution d'une provision pour charges à répartir sur plusieurs exercices**

Le Conseil communautaire, à l'unanimité,

- **DECIDE** de constituer en 2019 une provision pour charges à répartir sur plusieurs exercices pour un montant total de 50 000 €
- **IMPUTE** ce montant à l'article 6815 du budget du Service Général « Dotation aux provisions pour risques et charges de fonctionnement »

Fait à Châtillon, le 28 mars 2019, signé le Président de séance, Patrick PERREARD

---

**19-DC026 : Fixation des attributions de compensation définitives des 12 communes pour l'année 2019**

Le Conseil communautaire, à l'unanimité,

- **APPROUVE** la fixation du montant des attributions de compensation définitives pour l'année 2019,
- **AUTORISE** le Président ou le Vice-Président à signer tout document s'y rapportant.

Fait à Châtillon, le 28 mars 2019, signé le Président de séance, Patrick PERREARD

---

**19-DC027 : Attribution de subventions pour l'année 2019**

Le Conseil communautaire, à l'unanimité,

- **APPROUVE** l'attribution des subventions aux associations et organismes listés dans le tableau ci-dessous pour l'année 2019,
  - **AUTORISE** le Président ou le Vice-Président à signer tout document s'y rapportant.
-

	BP 2019
EIJAA - entreprise d'Insertion des Jeunes Adultes de l'Ain	139 000 €
Initiative Bellegarde Pays de Gex	49 000 €
Centre des Nageurs de Bellegarde sur Valserine	36 000 €
Mnémosis	33 000 €
Union des Commerçants de Bellegarde - UCOB	14 000 €
Fonds de Solidarité Logement - CAF de l'Ain	6 800 €
Association des Agents Territoriaux	5 000 €
La Renaissance (Comice Agricole)	3 000 €
Arts et BD (Festival BD)	3 000 €
Club subaquatique de Bellegarde	3 000 €
Triangle Economique de Châtillon	3 000 €
EVB Basket	3 000 €
ADIL de l'Ain	2 100 €
Triathlon Bassin Bellegardien	2 000 €
Ultra trail XT 01	2 000 €
La Forestière	2 000 €
Les Hippocampes	1 500 €
Gym Bellegarde	1 500 €
Association la Dorchérane	1 365 €
Sœur Rosalie Santé et bien être	1 025 €
Saint Vincent Maison de Retraite	1 010 €
Comité jumelage	1 000 €
Croix Rouge Maison de Retraite	935 €
MARPA les Carlines	725 €
Foyer activités nordiques de Cuvéry	600 €
Ass. Sportive sapeurs pompiers Bassin Bellegardien	500 €
Amicale des donneurs sang	400 €
Auvergne Rhône Alpes Entreprises	200 €
<b>TOTAL</b>	<b>316 660 €</b>

Fait à Châtillon, le 28 mars 2019, signé le Président de séance, Patrick PERREARD

### 19-DC028 : Bilan des acquisitions et cessions 2018

Le Conseil communautaire, à l'unanimité,

- **ADOpte** sans observation le bilan annexé, relatif aux acquisitions et cessions immobilières réalisées par la Communauté de Communes durant l'année 2018,
- **DONNE** acte au Président de cette présentation et **AUTORISE** à tenir ce document à la disposition du public après l'avoir annexé au compte administratif.

Fait à Châtillon, le 28 mars 2019, signé le Président de séance, Patrick PERREARD

### **19-DC029 : Adoption de la modification simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme de la commune d'Injoux-Génissiat**

**Le Conseil communautaire, à l'unanimité,**

- **DÉCIDE d'ADOPTER** la modification simplifiée n°1 du plan local d'urbanisme de la commune d'Injoux-Génissiat telle qu'elle est annexée à la présente.

Fait à Châtillon, le 28 mars 2019, signé le Président de séance, Patrick PERREARD

---

### **19-DC030 : Délégations d'attributions accordées par le Conseil communautaire au Bureau communautaire et au Président**

**Le Conseil communautaire, à l'unanimité,**

- **DECIDE D'ABROGER** la délibération n°17-DC066 du 7 décembre 2017
- **DECIDE** de compléter et reformuler les délégations attribuées au Président et au Bureau et figurant en annexes 1 et 2

Fait à Châtillon, le 28 mars 2019, signé le Président de séance, Patrick PERREARD

---

### **19-DC031 : Définition de l'intérêt communautaire en matière de politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales**

**Le Conseil communautaire, à l'unanimité,**

- **DEFINIT** les actions d'intérêt communautaire de la compétence obligatoire « politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales » comme suit
- Actions destinées à définir et mettre en œuvre une stratégie d'urbanisme commercial :
  - o Mise en place d'un observatoire des dynamiques commerciales et/ou d'études,
  - o Définition de charte ou de document d'aménagement commercial
  - o Expression d'avis communautaire en amont des CDAC
- Actions de soutien aux activités commerciales :
  - o par le biais des opérations collectives de redynamisation, de modernisation, de revitalisation du commerce dans les zones d'activités communautaires,
  - o par le biais d'aides directes ou indirectes, définies dans un règlement d'attribution, en cohérence avec le Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII) et en accord avec la Région Auvergne Rhône Alpes,
  - o par l'accompagnement technique des porteurs de projet en création et reprise d'entreprises,
- Actions de soutien aux associations commerciales et artisanales du territoire
  - o par le biais d'aides financières en faveur des manifestations à rayonnement supracommunal
- **CONFIRME** que les communes restent compétentes en matière de :
- Actions d'animation du centre-ville, centre bourg, dont le soutien financier aux associations commerciales et artisanales du territoire de la CCPB pour le fonctionnement général, les animations et la communication à l'échelle d'une commune.
- Sauvegarde des derniers commerces
- Intervention sur les baux commerciaux.
- Acquisition de locaux en vue de leur réhabilitation et de leur revente ou mise en location,
- **CHARGE** Monsieur le Président de faire procéder aux formalités nécessaires et de soumettre cette délibération à Monsieur le Préfet de l'Ain.
- **AUTORISE** le Président ou la Vice-Présidente à signer tout document s'y rapportant.

Fait à Châtillon, le 28 mars 2019, signé le Président de séance, Patrick PERREARD

---

### **19-DC032 : Définition du périmètre de la zone de Vouvray – VALSERHÔNE**

**Le Conseil communautaire, à l'unanimité,**

- **DECIDE** de fixer le périmètre de la zone de VOUVRAY selon les limites reprises sur le plan cadastral annexé à la présente délibération

Fait à Châtillon, le 28 mars 2019, signé le Président de séance, Patrick PERREARD

### **19-DC033 : Avis sur les ouvertures dominicales des commerces de Valserhône en 2019**

**Le Conseil communautaire, à l'unanimité dont une abstention (Albert COCHET),**

- **DONNE** un avis favorable aux ouvertures des commerces de la commune de VALSERHONE les 12 dimanches suivants pour l'année 2019 :
  - Dimanche 28 avril 2019
  - Dimanche 16 juin 2019
  - Dimanche 14 juillet 2019
  - Dimanche 1er septembre 2019
  - Dimanche 8 septembre 2019
  - Dimanche 15 septembre 2019
  - Dimanche 10 novembre 2019
  - Dimanche 1er décembre 2019
  - Dimanche 8 décembre 2019
  - Dimanche 15 décembre 2019
  - Dimanche 22 décembre 2019
  - Dimanche 29 décembre 2019

Fait à Châtillon, le 28 mars 2019, signé le Président de séance, Patrick PERREARD

---

### **19-DC034 : Motion relative à la défense des implantations des services publics de la DGFIP dans le département de l'Ain**

**Le Conseil communautaire, à l'unanimité,**

- **AUTORISE** le Président de la Communauté de Communes à envoyer la motion jointe au nom de l'ensemble des communes du Pays Bellegardien.

Fait à Châtillon, le 28 mars 2019, signé le Président de séance, Patrick PERREARD

---

### **19-DC035 : Création d'un comité technique et d'un CHSCT commun avec la ville et le CCAS de Valserhône**

**Le Conseil communautaire, à l'unanimité,**

1. **DECIDE DE CREER** un Comité Technique et un CHSCT uniques entre la communauté de communes du Pays Bellegardien, la commune et le CCAS de VALSERHONE ;
2. **FIXE** le Comité Technique et le CHSCT auprès de la commune de VALSERHONE ;
3. **FIXE** le nombre de sièges à 5 ;
4. **INSTAURE** le paritarisme numérique en fixant un nombre de représentants de la collectivité égal à celui des représentants du personnel titulaires et suppléants ;
5. **DECIDE DE RECUEILLIR**, par le comité technique et le CHSCT, de l'avis des représentants de la collectivité en relevant.

Fait à Châtillon, le 28 mars 2019, signé le Président de séance, Patrick PERREARD

---

### **19-DC036 : Désignation du lieu de la prochaine réunion du Conseil Communautaire du 23 mai 2019**

**Le Conseil communautaire, à l'unanimité,**

- **AUTORISE** la tenue de la prochaine réunion du Conseil communautaire le 23 mai 2019 hors du siège administratif de la CCPB,
- **CHOISIT** la salle des sports de la commune de GIRON comme lieu de réunion du prochain Conseil communautaire.



**Décisions**

**du**

**Bureau**

**Communautaire**

- [Bureau communautaire du 14 mars 2019](#)

#### 19-DB001 : [Déchets ménagers : Modification du règlement intérieur des déchèteries](#)

Le Bureau communautaire, à l'unanimité,

#### DECIDE

- d'**APPROUVER** la modification du règlement intérieur des déchèteries tel que joint en annexe de la présente décision,
- de **DIRE** que le nouveau règlement intérieur sera applicable dès qu'il aura été rendu exécutoire et au plus tard le 15 avril 2019
- de **CHARGER** le Président de publier les présents règlements modifiés, d'en poursuivre l'exécution et d'en prescrire l'application aux services communautaires et de veiller au respect des dispositions qui les composent par leurs soins,
- de **CHARGER** les Maires de l'ensemble des communes de la CCPB de les faire approuver par leurs conseils municipaux et ainsi, de pouvoir en assurer la bonne application sur leurs territoires respectifs, et le cas échéant, de bien vouloir utiliser leur pouvoir de police de maire pour verbaliser les éventuels contrevenants.

Fait à Châtillon, le 14 mars 2019, signé le Président, Patrick PERREARD

---

#### 19-DB002 : [Vente d'un tènement immobilier à 01130 Saint-Germain de Joux – « Les Enversiers » à Madame Caroline FEDRY \(ou toute autre personne physique ou morale pouvant s'y substituer\)](#)

Le Bureau communautaire, à l'unanimité,

#### DECIDE

- de **VENDRE** à Madame Caroline FEDRY, vétérinaire à 01410 Chézery-Forens, ou toute autre personne physique ou morale pouvant s'y substituer, d'acquérir une parcelle, située Zone d'activité des Enversiers, à 01130 Saint-Germain-de-Joux, cadastrée C 368 de 3 177 m<sup>2</sup>, lieudit « Petits Enversiers » afin d'y édifier un bâtiment d'environ 200 m<sup>2</sup> de plancher à vocation de « clinique vétérinaire ».
- d'**ACCEPTER** le prix proposé de 10 € / m<sup>2</sup> Hors TVA / marge, Hors TVA sur prix total, frais de raccordement aux réseaux à la charge de l'acquéreur,
- d'**AUTORISER** Monsieur le Président, ou son représentant ayant reçu délégation, à signer toutes les pièces nécessaires pour mener à bien ce projet, ainsi que l'acte authentique à intervenir.
- de **CHARGER** l'un des deux Offices Notariaux de Bellegarde-sur-Valserine, d'établir l'acte authentique correspondant, étant ici précisé que les frais de géomètre et de notaire seront supportés par l'acquéreur.

Fait à Châtillon, le 14 mars 2019, signé le Président, Patrick PERREARD

---

#### 19-DB003 : [PAE de Vouvray – rétrocession de terrains à la SCI Darblay](#)

Le Bureau communautaire, à l'unanimité,

#### DECIDE

- de **RETROCEDER** à la SCI Darblay, une surface d'environ 1 000 m<sup>2</sup>, à prendre dans la parcelle cadastrée 458 ZC n° 295, « En Ségiat », de 5 183 m<sup>2</sup>, moyennant le prix de 35 € HT / m<sup>2</sup>. en vue de régulariser l'accès au site professionnel FAMY,
- d'**AUTORISER** le Président de la Communauté de Communes ou son Vice-Président délégué à signer toutes les pièces nécessaires pour mener à bien ce projet, ainsi que l'acte authentique à intervenir,
- de **CHARGER** l'un des deux Offices Notariaux de Bellegarde-sur-Valserine, d'établir l'acte authentique correspondant.

Fait à Châtillon, le 14 mars 2019, signé le Président, Patrick PERREARD

## 19-DB004 : Tourisme : sentiers de randonnées – mise à jour de la liste des sentiers de catégorie 2

Le Bureau communautaire, à l'unanimité,

### DECIDE

- de **VALIDER** les propositions de modifications précitées et les nouveaux tracés joints en annexes,
- d'**ARRETER** la nouvelle liste des sentiers de catégorie 2 suivante :  
  
Au fil de l'alpage ; La vallée de la Valserine ; Retord Sud : l'Alpage ; Sentier du pont romain ; Sentier des gardes - Le Crêt du Miroir ; La terre de Ballon ; Circuit de la Michaille (qui inclus le sentier botanique) ; Le tour des belvédères ; La Namphée ; Le Dragon Sous-Roche ; Le cirque des Avalanches ; Le sentier des Charbonniers (grande boucle, variante 1) ; le sentier de Saint Pierre (petite boucle, variante 2) et le circuit des dinosaures.
- de **DIRE** que cette liste pourra être mise à jour par décision du bureau,
- d'**AUTORISER** le Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente décision

Fait à Châtillon, le 14 mars 2019, signé le Président, Patrick PERREARD

---

## 19-DB005 : Attribution d'une subvention au titre du dispositif d'aide non remboursable aux petites entreprises du commerce, de l'artisanat et des services avec point de vente

Le Bureau communautaire, à l'unanimité,

### DECIDE

- d'**ATTRIBUER**, à condition que le dossier ait reçu aussi un avis favorable de la Région Auvergne Rhône-Alpes, et en complément de l'aide régionale, la somme de 5 000.00 € maximum, à Sas ATELIER DE VERRE ANVI, au titre des aides allouées dans le cadre du dispositif d'aide non remboursable aux petites entreprises du commerce, de l'artisanat et des services avec un point de vente,
- de **CHARGER** le Président ou le Vice-Président délégué aux finances à verser la somme revenant au bénéficiaire susnommé pour le montant maximum indiqué, à savoir directement au bénéficiaire, après contrôle de la réalisation des investissements et de la fourniture de l'ensemble des factures acquittées et certifiées et des autorisations d'urbanisme et de travaux accordées, qui devront être conformes aux devis présentés initialement, en exécution de la présente décision qui sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Nantua, ainsi qu'au percepteur de Bellegarde-sur-Valserine, comptable de la CCPB.

Fait à Châtillon, le 14 mars 2019, signé le Président, Patrick PERREARD

---

## 19-DB006 : MEEF – Maison de l'emploi, de l'économie et de la formation : adoption d'un coût moyen pour l'établissement des conventions de partenariat

Le Bureau communautaire, à l'unanimité,

### DECIDE

- d'**ADOPTER** un coût des charges mutualisées de 380€ /m2 de bureaux utilisés pour 256 jours pour l'établissement des conventions de partenariat 2019 et 2020 avec Pôle emploi et tout autre partenaire ramené au temps d'utilisation de la structure,
- d'**ADOPTER** un coût des charges mutualisées (sans les frais de télécommunication) de 290€ /m2 de bureaux utilisés pour 256 jours pour l'établissement des conventions de partenariat 2019 et 2020 avec la mission locale.
- d'**HABILITER** le Président et la Vice-Présidente déléguée à signer les documents correspondants joints en annexe.

Fait à Châtillon, le 14 mars 2019, signé le Président, Patrick PERREARD



## 19-DB007 : Modifications de la convention relative au service commun ADS entre la CCPB et les communes

Le Bureau communautaire, à l'unanimité,

### DECIDE

- d'**ACCEPTER** les modifications apportées à la convention régissant les principes de ce service entre chaque commune et la CCPB,
- de **DEMANDER** à chaque commune compétente de délibérer en conséquence,
- d'**AUTORISER** le président à signer la convention jointe en annexe avec chacune des communes adhérentes ainsi que tout acte relatif à ce dossier,
- de **DIRE** que la participation des communes pour les années 2019-2020 et 2021 est fixée selon l'article 11 de la présente convention :

Communes	2019	2020	2021
Billiat	2 938,00 €	1 469,00 €	0,00 €
Champfromier	3 819,00 €	1 909,00 €	0,00 €
Chanay	3 217,00 €	1 609,00 €	0,00 €
Confort	2 807,00 €	1 404,00 €	0,00 €
Giron	1 072,00 €	536,00 €	0,00 €
Injoux-Génissiat	5 665,00 €	2 833,00 €	0,00 €
Montanges	1 795,00 €	898,00 €	0,00 €
Plagne	690,00 €	345,00 €	0,00 €
St Germain de Joux	2 527,00 €	1 264,00 €	0,00 €
Surjoux L'Hôpital	750,00 €	375,00 €	0,00 €
Valserhône	77 927,00 €	38 964,00 €	0,00 €
Villes	1 791,00 €	895,00 €	0,00 €
CC Pays Bellegardien	105 002,00 €	157 499,00 €	210 000,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>210 000,00 €</b>	<b>210 000,00 €</b>	<b>210 000,00 €</b>

- d'**AUTORISER** le président à émettre tout titre ou mandat relatif à cette convention.

Fait à Châtillon, le 14 mars 2019, signé le Président, Patrick PERREARD

## 19-DB008 : Modification du tableau des emplois permanents et non permanents à temps complet et à temps non complet

Le Bureau communautaire, à l'unanimité,

### DECIDE

- de **TRANSFORMER** l'emploi de « Assistant (e) du service juridique et administration générale, chargé (e) des Assemblées. », créé par décision DB N°18-046 dans le grade d'adjoint administratif principal de 2ème classe, catégorie C, à temps complet, pour l'ouvrir à l'ensemble du cadre d'emploi des adjoints administratifs et cadre d'emploi des rédacteurs.
- d'**AUTORISER** en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, la collectivité à recruter, en application de l'article 3-2 de la loi du 26 janvier 1984 précitée, un agent contractuel de droit public pour faire face à une vacance temporaire d'emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire.
- Le contrat sera alors conclu pour une durée déterminée d'une durée d'un an. Il pourra être prolongé, dans la limite d'une durée totale de deux ans, lorsque la procédure de recrutement d'un fonctionnaire n'aura pu aboutir au terme de la première année.
- d'**ARRETER**, en conformité avec ce qui précède, le tableau des emplois et effectifs communautaires, permanents et non permanents, comme indiqué en annexe.
- de **CHARGER** Monsieur Le Président de recruter les agents affectés à ces postes.
- de **DIRE** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés seront inscrits au budget aux chapitres et articles prévus à cet effet.

Fait à Châtillon, le 14 mars 2019, signé le Président, Patrick PERREARD



**16-AP034 Mise à jour PLU LANCRANS - schéma de distribution d'eau potable**

**Le Président de la Communauté de Communes,**

**ARRETE**

**ARTICLE 1 :**

Le plan local d'urbanisme de la commune déléguée de Lancrans est mis à jour à la date du présent arrêté d'après le dossier ci-joint qui lui est annexé.

**ARTICLE 2 :**

Le dossier de mise à jour est tenu à la disposition du public au siège de la communauté de communes du Pays Bellegardien, à la mairie de Valserhône, à la mairie annexe de Lancrans et à la sous-préfecture de Nantua.

**ARTICLE 3 :**

Le présent arrêté sera affiché au siège de la communauté de communes du Pays Bellegardien, à la mairie de Valserhône et à la mairie annexe de Lancrans durant un mois.

**ARTICLE 4 :**

Le présent arrêté est adressé à M. le sous-préfet de Gex et de Nantua.

Après enregistrement par la sous-préfecture de Nantua, cet arrêté et son dossier seront adressés à M. le sous-préfet de Gex et de Nantua, M. le maire de Valserhône et M. le maire délégué de Lancrans.

Fait à Châtillon, le 17 janvier 2018, signé le Président, Patrick PERREARD

---



**Décisions**

**du**

**Président**

Le Président de la Communauté de Communes,

**DECIDE**

**Article 1 :** Décide d'employer les crédits pour dépenses imprévues en section de d'investissement du budget général pour l'exercice 2018 de la manière suivante :

BUDGET GENERAL								
VIREMENTS DE CREDITS								
Op	Chap. Glob.	Fonction	Art.	Env.	Intitulé	BUDGET TOTAL	DMN° 1	TOTAL
<b>FONCTIONNEMENT</b>								
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>								- €
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>								- €
<b>INVESTISSEMENT</b>								
	020	01		FIN	Dépenses imprévues	45 001,00 €	- 10 000,00 €	35 001,00 €
	16	01	1641	FIN	Remboursement en capital	270 000,00 €	10 000,00 €	280 000,00 €
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>								- €
<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>								- €

**Article 4 :** Une ampliation en sera notifiée pour attribution à Monsieur le Comptable du Trésor à Bellegarde-sur-Valserine, Percepteur-Receveur de l'établissement ainsi qu'à Monsieur le Directeur de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Centre-Est.

Fait à Châtillon, le 18 janvier 2019, signé le Président, Patrick PERREARD